



35<sup>ème</sup> CONGRÈS  
DE MÉDECINE  
ET SANTÉ  
AU TRAVAIL

5 AU 8 JUIN 2018

PALAIS DES CONGRÈS CHANOT

MARSEILLE

TMS d'origine professionnelle :  
Recommandations pour la prévention  
la réhabilitation et la réinsertion  
**Resultats de l'enquête du groupe de travail Ergonomie  
du comité AISS Secteur santé**

Jean - Pierre Zana, ZConcept, Paris, France

Sigfried Sandner, BGW, Hambourg, Allemagne

Barbara - Beate Beck, Forum fBB, Hambourg, Allemagne

Martine Bloch, INRS, France

Stefan Kuhn, BGW, Mayence, Allemagne

Irene Kunz - Vondracek, Suva, Lucerne, Suisse

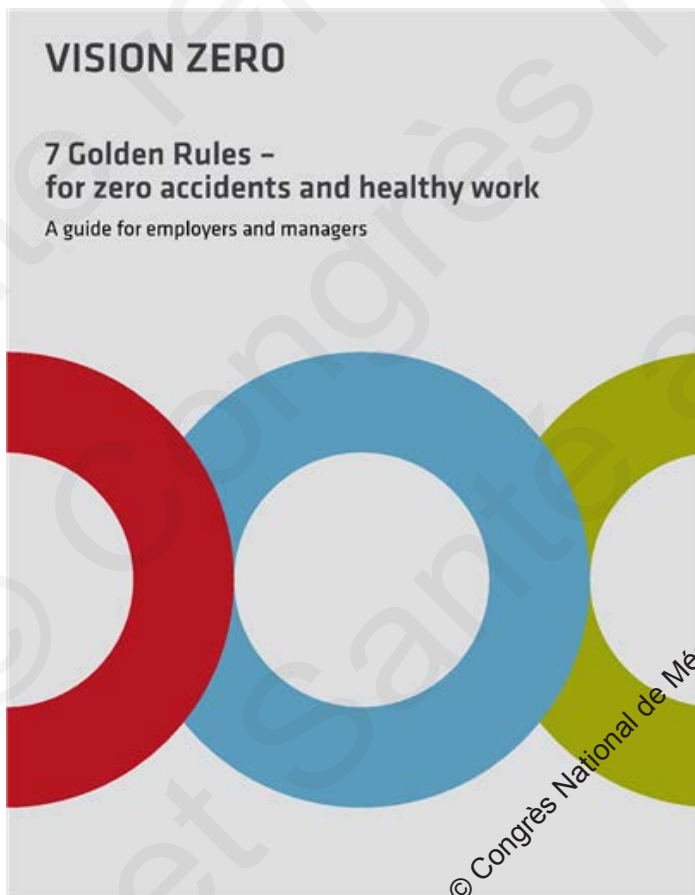


issa

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE | AISS

*Comité pour la prévention des risques professionnels dans le secteur santé*

Association internationale de sécurité sociale dont le siège est à Genève



2018 © Congrès National de Médecine et Santé au Travail, Tous droits réservés - Toute reproduction même

2018 © Congrès National de Médecine et Santé au Travail, Tous droits réservés - Toute reproduction même



issa

VISION ZERO  
Safety Health Wellbeing

2018 © Congrès National de Médecine et Santé au Travail, Tous droits réservés - Toute reproduction même  
developed by  issa

24 pays dont 19 pour le continent européen,

152 questionnaires renseignés,

54 secteur santé

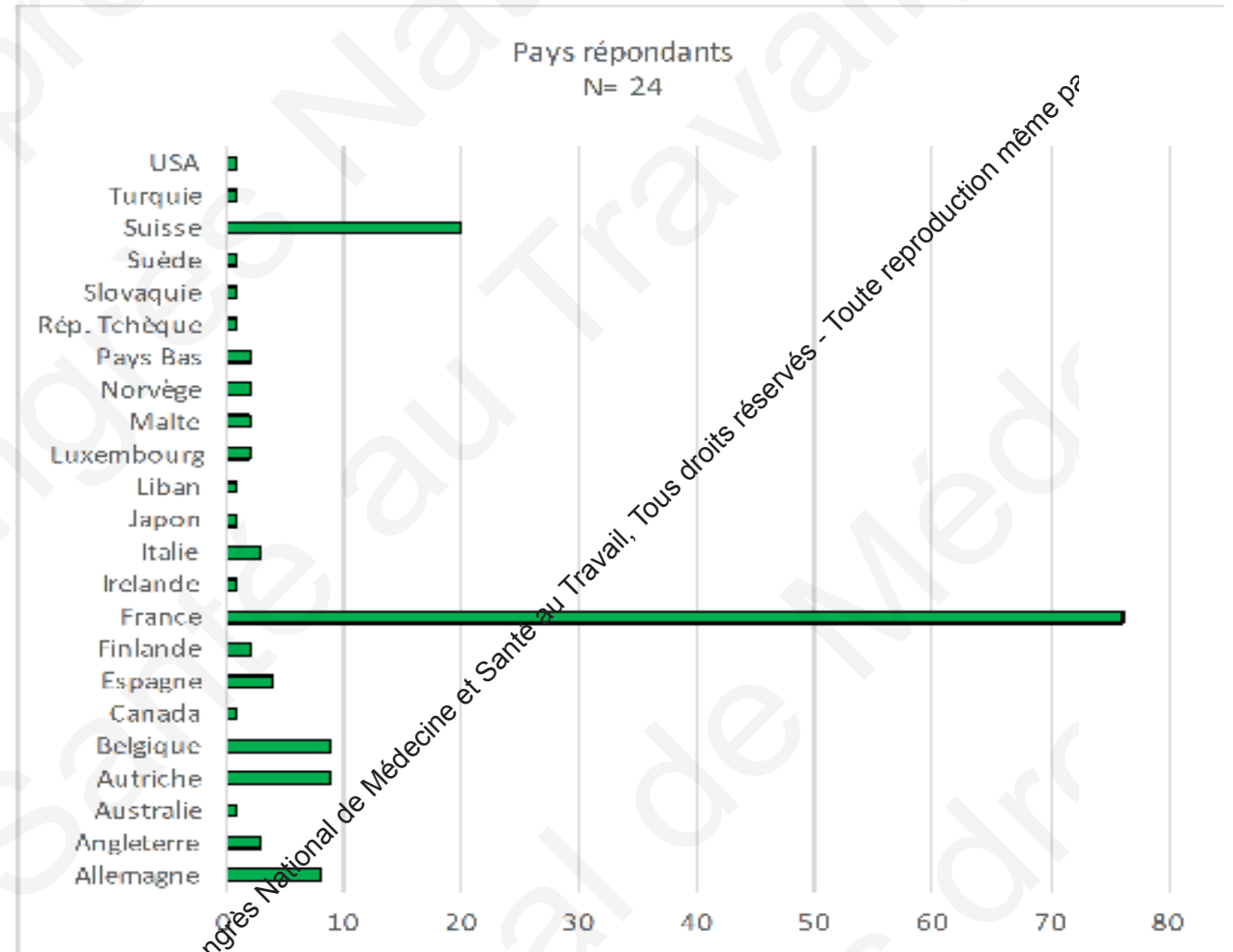
(libéraux, hôpitaux, résidences personnes âgées, services de santé au travail,)

10 organismes d'assurance,

(France branche AT/MP, institut santé publique espagnol, organisme de prévention suisse)

88 autres secteurs

(ergonomes, BTP, entreprises de nettoyage, grande distribution, service public)



Identification et évaluation des risques sont une obligation légale...

En référence aux directives européennes, et aux lois nationales, 87% affirment qu'il y a une obligation légale pour les entreprises d'évaluer les risques liés à la charge physique de travail

2018 © Congrès National de Médecine et Santé au Travail, Tous droits réservés - Toute reproduction même p?

2018 © Congrès National de Médecine et Santé au Travail, Tous droits réservés - Toute reproduction même p?

## Evaluation et adoption de mesures de prévention

31% seulement des répondants confirment l'adoption de mesures de prévention

Les mesures les plus citées sont techniques (achat de matériel d'aide à la manutention manuelle, équipements de protection) ou relative à la formation

	<b>Nombre de réponses</b>
Oui	55
Non	1
Je ne sais pas	3



# Formation initiale et continue à la prévention

## FORMATION INITIALE

	Nombre de réponses
	29
	27
pas	8

## FORMATION CONTINUE

	Nombre de réponses
Oui	40
Non	11
Je ne sais pas	14

- La formation initiale en prévention reste modeste, la formation continue progresse,
- Les programmes de formation sont très diversifiés, il n'y a pas de consensus d'expert sur les contenus,
- **La durée des formations varie de 10 minutes à 14 heures,**
- Les formations spécifiques aux métiers semblent rares.

## Mesures de prévention techniques

L'aménagement des postes de travail et l'achat d'équipement viennent en tête évoquant qu'il y aurait moins souvent de re-conception de situations de travail que d'adaptations sur des situations existantes.

La démarche ergonomique semble apparaître dans les mesures de prévention.

	Nombre de réponses
Conception et aménagement des locaux	28
Aménagement des postes de travail	34
Les équipements	37
Autre	1
Je ne sais pas	-
Non	

# Mesures de prévention portant sur l'environnement et l'organisation du travail

Tendance à revoir les organisations du travail et à chercher à manager la santé des travailleurs.

	<b>Nombre de réponses</b>
Le financement	8
Le management de la santé au travail	29
La gestion des effectifs	18
L'organisation du travail	32
L'entretien et la maintenance des équipements	26
Autre	1
Non	2
Je ne sais pas	-



Programmes, mesures, référentiels... nationaux, européens, internationaux

Les dispositifs nationaux et les normes inciteraient à la mise en œuvre de mesures de prévention.

	<b>Nombre de réponses</b>
ins réglementaires nationales	25
s européennes ou internationales	17
mites d'exposition réglementaires	13
	19
s	4
andations	21
s (lignes directrices, bonnes pratiques...)	6
	3

# Recommandations en matière de prévention

Lignes directrices de l'AISS en matière de prévention des risques professionnels :

Les conditions essentielles des programmes de prévention

LD1 – Un cadre juridique national

LD2 – Un programme de prévention structuré en interne

LD3 – Implication des partenaires sociaux et de toutes les parties prenantes

LD4 – Elaboration d'une stratégie de prévention (Identification des groupes cibles)

LD5 – Allocation et gestion des ressources financières

LD6 – Ressources humaines

LD7 – Reporting, collecte des données et analyse des AT et MP

# Réhabilitation et réinsertion professionnelle

Existe-t-il une offre spécifique de réhabilitation des salariés présentant des TMS ?

La qualité des réponses montre le manque de communication sur la prise en charge thérapeutique des TMS

Des prises en charge à plein temps pendant 3 semaines pour certains secteurs dont les soins et le BTP (Caisses Allemandes d'assurance AT/MP)

	<b>Nombre de réponses</b>
Oui	17
Non	18
Je ne sais pas	13

# Réhabilitation et réinsertion professionnelle

En France il n'y a pas de programmes de réhabilitation spécifiques aux TMS, quelques écoles du dos existent,

En Allemagne, des démarches biopsychosociales individuelles sont mises en place pour les salariés qui peuvent et qui souhaitent s'engager dans un parcours de réhabilitation – réinsertion professionnelle,

En Suisse, des parcours de soins spécifiques commencent à être mis en place.

# Réhabilitation et réinsertion professionnelle

De la prise en charge en ville par un praticien à des centres de réhabilitation publics et privés...

De 3 semaines à 3 mois, l'absence de consensus expliquerait-il ce grand écart ?

Mesures de réhabilitation sur le lieu de travail : font défaut dans tous les pays.

	<b>Nombre de réponses</b>
Ambulatoire	6
Hospitalisation	2
Ambulatoire et hospitalisation	5
Je ne sais pas	3

# Réhabilitation et réinsertion professionnelle

Simulation de la situation de travail dans le cadre de la réhabilitation

Une pratique développée en Allemagne, au Canada, et en Suisse qui tendrait à se développer en France...

	<b>Nombre de réponses</b>
Oui	19
Non	2
Je ne sais pas	5



# Recommandations en matière de réhabilitation et réinsertion professionnelle

## Lignes directrices de l'AISS en matière de retour au travail

LD1 – Les parties prenantes individuelles, partenaires sociaux, services sociaux... (Identifier des facilitateurs)

LD2 – Le cadre juridique et le cadre politique (Rôle du service juridique)

LD3 – Exercer une influence sur le système (diverses initiatives stratégiques)

LD4 – Une approche globale et intégrée privilégiant la prévention

LD5 – Commencer sur le lieu de travail (dès le début du traitement médical)

LD6 – Associer traitement médical et réadaptation professionnelle

LD7 – Adopter une approche biopsychosociale

LD8 – Stratégie proactive de reporting

# Case manager – un futur incontournable pour favoriser le retour au travail



2018 © Congrès National de Médecine et Santé au Travail, Tous droits réservés - Toute reproduction même p2

2018 © Congrès National de Médecine et Santé au Travail, Tous droits réservés - Toute reproduction même p2

# AISS – Vision Zéro



issa

Lignes directrices de l'AISS

Prévention des risques professionnels

2018 © Congrès National de Médecine et Santé au Travail



issa

Lignes directrices de l'AISS

Promotion de la santé sur le lieu de travail



issa

Lignes directrices de l'AISS

Retour au travail et réintégration professionnelle

2018 © Congrès National de Médecine et Santé au Travail



Je vous remercie pour votre attention

Transmettre c'est la condition du progrès

En hommage à toutes celles et tous ceux qui  
me font douter chaque jour

jeanpierrezana@gmail.fr

[www.issa.int/fr/web/prevention-health/about](http://www.issa.int/fr/web/prevention-health/about)

